



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 57417

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le rapport visant à lutter contre le chômage, et le chômage des jeunes en particulier, rendu récemment au Président de la République. Ce rapport présente 150 propositions, observations et suggestions faites par la fondation Agir contre l'exclusion (Face) afin de lutter contre le chômage des jeunes dont l'intensité sur trente ans, distingue négativement la France. Elle souhaite savoir quelles suites il compte donner aux différentes propositions de ce rapport et plus particulièrement à la proposition d'organiser des assises nationales de l'orientation, de la formation et de l'insertion avec les entreprises pour les jeunes étudiants.

Texte de la réponse

L'insertion professionnelle des jeunes est une priorité pour le Gouvernement. Celle-ci s'est traduite dans l'enseignement supérieur par une série de mesures : loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages, mise en place dès cette rentrée d'un statut d'étudiant-entrepreneur, développement de l'alternance et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, reconnaissance du doctorat dans la haute administration publique et dans le secteur privé. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée au rapport de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE). Ce dernier a été étudié et ses propositions discutées au sein des instances de réflexion et de proposition de l'enseignement supérieur et de l'emploi, en particulier le comité Sup'Emploi, placé auprès de la secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'amélioration de l'orientation, de la formation et de l'insertion via le développement quantitatif et un resserrement qualitatif des relations avec les entreprises figurent en bonne place dans les propositions du comité, rendues publiques le 3 juillet 2014. Par ailleurs, de nombreuses initiatives prises ou en cours témoignent de cette préoccupation : - Chaque étudiant maîtrise davantage le choix de son orientation, base sur laquelle repose la future réussite de son insertion professionnelle. En effet, un continuum lycée-enseignement supérieur a été mis en place afin de renforcer l'accompagnement des étudiants. Dorénavant, le choix de l'orientation est mieux anticipé, plus progressif, et finalement plus sécurisant pour les étudiants. - La Grande Conférence Sociale des 7 et 8 juillet 2014 comportait une table ronde consacrée à la relation formation-emploi et à l'insertion des jeunes, co-présidée par le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social et la secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'emploi des jeunes a été réaffirmé comme une priorité dans la synthèse de cette conférence et notamment par la relance de l'apprentissage et une meilleure articulation entre la formation initiale et l'insertion professionnelle. - Le Conseil National Education-Economie, placé auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) a, lui aussi, fait du développement de l'alternance une de ses priorités de travail, car il s'agit d'une modalité de formation dont les performances en matière de professionnalisation et d'insertion ne sont plus à prouver. - Autre priorité en matière d'insertion professionnelle, la mise en place du statut d'étudiant-entrepreneur et du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur (D2E) lors de la rentrée universitaire 2014. Le statut d'étudiant-entrepreneur, qui s'inscrit dans un plan global en faveur de l'entreprenariat, doit permettre aux étudiants de voir la création d'entreprise comme une opportunité quels que soient leur formation, leur niveau d'étude, leur origine sociale, culturelle ou bien territoriale. Ce nouveau statut,

qui offre la possibilité aux étudiants de mener en parallèle leurs études et leur projet d'activité, peut de surcroît se prolonger après la fin des études afin de leur maintenir un statut social et un accompagnement. - Enfin, un protocole de collaboration a été signé le 28 novembre 2013 entre le MENESR, la conférence des présidents d'universités (CPU), la conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et 17 partenaires professionnels (MEDEF, CGPME et branches) pour améliorer et systématiser les relations entre ces partenaires, aux niveaux national et local, pour l'orientation, la formation et l'insertion. Le même type d'accord a été signé le 12 février 2014 entre le MENESR, la CPU, Pôle Emploi, l'union et le conseil national des missions locales et l'APEC, afin de faciliter les partenariats locaux pour l'insertion des étudiants. Dans le cadre de ces accords, des manifestations diverses sont à l'étude ou en cours de préparation, sur les sujets cités par le rapport de FACE. Dans ce contexte marqué par de nombreuses mesures, l'organisation d'assises nationales de l'orientation et de l'insertion des jeunes en entreprise n'apparaît pas nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57417

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4849

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 218